

AFFICHAGE DE COURS

(article 10 convention collective des chargés de cours)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Unité académique d'embauche : _____

Numéro de l'unité académique d'embauche : _____

Nom du directeur : _____ Numéro de téléphone : _____

Pour chacune des sections, cochez la case appropriée

* Un formulaire distinct par catégorie d'emploi doit être utilisé.

Affichage

Affichage 10.05

Affichage 10.13

Trimestre

Automne

Hiver

Été

Catégorie d'emploi

Chargé de cours

Chargé de clinique

Chargé de formation pratique

Superviseur de stage

Année : _____

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu

➔ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.](#)

Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :

Date : _____ Date : _____ Date : _____

TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE [SPECC](#) ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ.

Date limite pour déposer sa candidature : _____

INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENT AU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)

Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à l'adresse suivante : affichages-attributions-scccum@drh.umontreal.ca

L'Université de Montréal souscrit aux principes d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les personnes handicapées et les Autochtones à poser leur candidature. Nous vous saurions gré de nous faire part de tout handicap qui nécessiterait un aménagement technique et physique adapté à votre situation lors du processus de sélection. Soyez assuré que nous traiterons cette information avec confidentialité.

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Provisaires

Définitives

Unité académique d'embauche : École d'urbanisme et d'architecture de paysage (A0200U)

Sigle et titre du cours : APA2410 - Espace urbain

CHARGÉ-E DE COURS

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

- Diplôme de deuxième cycle en architecture de paysage ou dans un domaine de l'aménagement.
- Expérience professionnelle récente (moins de dix ans) d'au moins cinq ans en architecture de paysage comme chargé-e de projet, incluant la conception et la mise en œuvre d'espaces publics à différentes échelles et compétence en matière de tendances actuelles en architecture de paysage attestée par des publications ou participation à des travaux de recherche ou participation à des concours ou des projets primés.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

- Baccalauréat en architecture de paysage ou dans un domaine de l'aménagement.
- Expérience professionnelle récente (moins de 10 ans) d'au moins huit ans en architecture de paysage comme chargé-e de projet incluant la conception et la mise en œuvre d'espaces publics à différentes échelles et compétence en matière de tendances actuelles en architecture de paysage attestée par des publications ou participation à des travaux de recherche ou participation à des concours ou à des projets primés.

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Planification et conception des systèmes d'espaces libres et complexes institutionnels urbains et périurbains. Programmation, conception et mise en œuvre des projets.



Signature du directeur

2019-11-20 Modification – nov19 – 22e A.D.

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➡ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION
(provisoires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Provisoires

Officielles

Unité d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) (A0200U)

CHARGÉ-E DE COURS

Sigle et titre du cours : APA 6506 Caractérisation et analyse: sites et paysages

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

- A) Formation : Un diplôme de deuxième cycle (2e) cycle complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement.
- B) Recherche et/ou expérience : Une expérience significative de pratique et de recherche appliquée en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement.
- C) Exigences complémentaires : Expérience pertinente dans les études et les outils de caractérisation des sites et paysages (diagnostic) et dans leur intégration à la mise en œuvre des projets d'aménagement. Aptitude démontrée en recherche appliquée dans le domaine des analyses physico-spatiales, formelles (morphologie urbaine), socio-économiques et culturelles des paysages. Capacité réelle à développer des cadres de lecture paysagère intégrant différentes connaissances disciplinaires.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Méthodes et outils de caractérisation des paysages et des sites d'intervention. Dimensions historiques, morphogénétiques, sociales, culturelles, écologiques de l'analyse paysagère. Étude de cas.

Danielle Dagenais/Franck Scherrer

Signature du directeur

2018-05-23 (URBAPA-16-6-4)

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➡ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Provisaires

X Définitives

Unité académique d'embauche : _____

Sigle et titre du cours : _____

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université



Signature du directeur

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➔ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisoires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Provisoires

Officielles

Unité d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) / A0200U

Sigle et titre du cours : APA6802 - Pratique professionnelle CHARGÉ-E DE COURS

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

Formation : Un diplôme de deuxième (2e cycle) en cours ou complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement et une expérience d'enseignement en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement. - Ou un baccalauréat en architecture de paysage et une expérience d'enseignement en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement.

- ET Une expérience d'au moins 10 ans en architecture de paysage comportant des responsabilités en conception et mise en oeuvre de projets d'architecture de paysage, surveillance de travaux, gestion de projets, gestions d'équipes et coordination de disciplines connexes (génie civil, géotechnique, etc.).

(VOIR PAGE SUIVANTE)

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Connaissances des principales conditions de la pratique professionnelle en architecture de paysage. Connaissance des règles, lois et codes d'éthiques qui encadrent l'exercice de la profession.

Danielle Dagenais



Signature du directeur

2018-08-28 (URBAPA17-6-1) PROVISOIRES

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

Définitives 2020-05-29 - 25ème AD.

➔ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION (SUITE)

Provisoires

Officielles

Unité d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) / A0200U

Sigle et titre du cours : APA6802 - Pratique professionnelle CHARGÉ-E DE COURS

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

Une expérience significative de pratique en architecture de paysage dans le cadre de projets d'envergure et dans des contextes de travail multidisciplinaire.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Danielle Dagenais



Signature du directeur

2018-08-28 (URBAPA17-6-1) PROVISOIRES

Date d'adoption par l'Assemblée départementale
Définitives 2020-05-29 - 25ème AD.